

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16928**

Intitulé

Scripte

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Leader films - Conservatoire libre du cinéma français (C.L.C.F.)	Directrice générale

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323v Production à caractère artistique : mise en scène

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Une fiction n'est jamais tournée dans l'ordre chronologique de l'histoire que l'on regarde et pourtant ce découpage est invisible. S'il en est ainsi, c'est grâce au/à la scripte qui tient une place centrale dans une équipe de tournage audiovisuel. Il/elle assure la cohérence et la continuité des éléments, c'est la mémoire d'un tournage. Sa fonction est au carrefour de tous les métiers artistiques, techniques et administratifs.

Il/elle va lire et analyser le scénario à la fois pour s'approprier et évaluer le rythme du film. Il/elle établit la continuité chronologique que décrit minutieusement chacune des séquences du film, elle fait les dépouillements qui identifient besoins de chacune des séquences.

Il/elle réalise le pré-minutage pour estimer la durée du tournage et ce pré minutage est présenté au réalisateur et au producteur.

Durant le tournage il/elle chronomètre les répétitions et les prises de vue, calcule le minutage utile afin de réévaluer chaque jour la durée du montage final et identifier les écarts éventuels pouvant impacter la durée du film.

Il/elle prend des notes détaillées pendant le tournage pour éviter toute erreur dans le rendu visuel et faciliter le montage du film ou de l'émission. Il/elle est responsable des raccords entre deux plans.

Il/elle rappelle et informe sur la chronologie le réalisateur, comédiens et techniciens et peut leur donner des instructions de tournage pour s'assurer de la continuité des raccords.

Le/la scripte doit rédiger différents rapports fin d'informer la production et la post production heure par heure de ce qui a été tourné et des moyens techniques et humains utilisés. Il/elle permet d'évaluer l'état des dépenses engagées et d'éventuels dépassements. Il/elle produit aussi le rapport image qui précise les caractéristiques des prises et le rapport montage à destination du/de la monteur/euse.

Les compétences sont déclinées au travers de 4 blocs de compétences décrits plus bas:

1/ Etudier la cohérence du projet filmique

2/ Réaliser le pré minutage et le minutage du film pour évaluer le cout d'un tournage

3/ Garantir le respect de la continuité

4/ Rendre compte du tournage à la production

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le/la scripte travaille essentiellement pour des sociétés de production audiovisuelle et cinématographique, nationales ou internationales proposant : des films pour le cinéma (court ou long métrage), des films des séries et des programmes pour la télévision, des films institutionnels et publicitaires.

Il/elle peut aussi travailler en tant que salarié/e ou sous statut d'intermittent/e pour les chaînes de télévision et du câble privées ou publiques.

Script-girl ; Scripte cinéma; Scripte télévision; Assistant/e scripte

Pouvant évoluer ou s'orienter vers Administrateur/trice de Production – Chargé/e de Production – Directeur/trice de Production – Scénariste - Dialoguiste

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1304 : Réalisation cinématographique et audiovisuelle

L1302 : Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

L'évaluation des compétences professionnelles représentant les principales composantes de la certification s'articulent autour : d'études de cas et de mises en situation professionnelle en centre et en entreprise au travers :

1) de la compréhension et de la cohérence du projet filmique (chronologie narrative, continuité)

2) de la réalisation des pré-minutages en amont et minutage du film pendant le tournage pour évaluer tous les coûts d'un tournage.

3) du respect de la continuité et vérification des raccords pour éviter toutes incohérences visuelles et permettant le montage du film.

4) compte rendu détaillé au quotidien du tournage à la production permettant un suivi précis du bud-get ou d'éventuels dépassements

Les contrôles continus porteront à la fois sur des connaissances et savoirs théoriques sous formes écrites tout au long de l'année et sur la mise en œuvre de compétences en situation professionnelle. Elles s'appuient sur des études de cas et sur la participation du candidat au tournage d'un court métrage.

Modalités d'évaluations :

Travaux pratiques individuels à partir d'un long métrage permettant de valider les acquis des techniques fondamentales :

-Dépouillement : acteur, décor, accessoire

-Chronologie

Etude de cas :

-réalisation d'une continuité et d'un pré-minutage

-Un dépouillement et les raccords

Tournage réel

Le/la candidat(e) est évalué(e) en situation professionnelle au cours de l'année. Il/Elle doit participer à la fabrication d'un court métrage avec une évaluation sur la préparation et une évaluation sur le tournage lui-même.

Evaluation de la préparation

- une analyse du scénario

- un pré-minutage de film et justification

- les dépouillements : acteur/décors/accessoires

- la continuité

Evaluation du scripte sur le tournage :

- communication de la continuité aux collaborateurs

- contrôle des raccords

- faire respecter la continuité

- rédaction des rapports image et montage

- rédaction des rapports horaires et production

En cas d'obtention partielle de la certification:

Par la formation initiale :

Pour l'accès par la voie de la formation initiale, en cas de non obtention ou obtention partielle du titre, le candidat peut se représenter au jury de la promotion N+1.

Le bénéfice des composantes acquises peut être conservé 5 ans.

Par la VAE

Le titre peut également être obtenu par la démarche de VAE -Validation des Acquis de l'Expérience, sur la base de l'expérience et des compétences acquises par la pratique en situation de travail qui seront démontrées à travers la réalisation d'un livret de preuves, dit « livret 2 » conformément à la procédure en vigueur au CLCF.

Le/la candidat(e) en VAE sera évalué(e) sur les mêmes compétences que les candidat(e)s en formation initiale et qui sont celles du titre.

Toute validation partielle fait l'objet de la délivrance de certificat(s) de compétence(s) attestées qui restent acquis définitivement (validité illimitée).

Par blocs de compétences

L'ensemble des certificats des blocs de compétences acquis ne constituent pas l'obtention de la certification. Pour avoir le titre, le candidat devra passer devant le jury de certification dans le cadre d'une mise en situation professionnelle en situation de tournage.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 16928 - Etudier la cohérence du projet filmique	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none">-Analyser le scénario, le contexte du projet et l'univers artistique du réalisateur-Repérer, analyser et organiser tous les éléments constitutifs de la chronologie narrative.-Reconstituer la chronologie de l'histoire pour établir la continuité.-Identifier et intégrer dans la continuité tous éléments de mise en scène à partir de l'analyse du découpage technique <p>Modalité d'évaluation :</p> <p><i>Etude de cas et mise en situation professionnelle</i> sur une analyse de scénario</p> <p>Dans le cadre du travail préparatoire au tournage d'un court métrage, le candidat devra réaliser une analyse d'un scénario en incluant : Un dépouillement, une continuité, un repérage des Raccords</p> <p>Modalité de certification :</p> <p>Un certificat des compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation du 1er bloc de compétences.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 16928 - Garantir le respect de la continuité</p>	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'information et la coordination des différents collaborateurs pendant le tournage. - Contrôler le respect de la continuité et alerter en cas d'erreurs ou de modification - Contrôler et vérifier les raccords pour éviter toutes incohérences et permettre le montage du film. - Identifier et consigner toutes les informations nécessaires à la post-production permettant le montage image et son du film. <p>Modalité d'évaluation : <i>Mise en situation professionnelle</i> dans le cadre d'un tournage d'un court métrage, le candidat devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer et informer ses collaborateurs de la continuité - Contrôler les raccords et vérifier le respect de la continuité - Rédiger le rapport image et le rapport scripte/ montage <p>Modalité de certification : Un certificat des compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation du 3ème bloc de compétences</p>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 16928 - Rendre compte du tournage à la production</p>	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rendre compte quotidiennement de l'avancement du tournage et des moyens utilisés permettant le suivi du budget par la production. - Rendre compte des horaires de travail du tournage permettant de suivre le budget et de justifier d'éventuels dé-passements. <p>Modalité d'évaluation : <i>Mise en situation professionnelle</i> : à l'issue de la journée de tournage d'un court métrage, le candidat devra présenter et rédiger :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le rapport de production - Le rapport horaire ou « mouchard » <p>Modalité de certification : Un certificat des compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation du 4ème bloc de compétences</p>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 16928 - Réaliser le pré minutage et le minutage du film pour évaluer le cout d'un tournage</p>	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluer la durée du film à partir du scénario en fonction du style, du rythme des séquences, des contraintes économiques et techniques pour évaluer la durée du tournage et son coût. - Présenter le pré-minutage au réalisateur et au producteur et justifier son évaluation - Minuter les scènes tournées et procéder aux éventuels réajustements <p>Modalité d'évaluation: <i>Etude de cas</i> : A partir d'un scénario, le candidat devra réaliser un pré minutage de film. <i>En situation professionnelle</i> sur un tournage, le candidat devra réaliser un pré-minutage de film et un minutage du tournage et justifier ses choix.</p> <p>Modalité de certification : Un certificat des compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation du 2ème bloc de compétences</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	<p>Le/la Président/e du jury est un/e professionnel/le extérieur/e représentant de la profession Employeurs/euses, nommé/e par la directrice du CLCF</p> <p>Le jury est composé de cinq personnes</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le/la Président/e du jury, représentant/e des professions Employeurs/euses -D'un/e représentant/e en activité des professions Salariés/es -Du/de la directeur/rice ou son/sa représentant/e -Un/e enseignant/e formateur/trice -Un/e responsable pédagogique <p>Parmi les membres du jury, 40 % sont membres extérieurs</p> <p>Parmi les membres du jury, 40 % sont représentants/tes des Salariés/es et des Employeurs/euses.</p>
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	<p>Le/la Président/e du jury est un/e professionnel/le extérieur/e représentant de la profession Employeurs/euses, nommé/e par la directrice du CLCF</p> <p>Le jury est composé de cinq personnes</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le/la Président/e du jury, représentant/e des professions Employeurs/euses -D'un/e représentant/e en activité des professions Salariés/es -Du/de la directeur/rice ou son/sa représentant/e -Un/e enseignant/e formateur/trice -Un/e responsable pédagogique <p>Parmi les membres du jury, 40 % sont membres extérieurs</p> <p>Parmi les membres du jury, 40 % sont représentants/tes des Salariés/es et des Employeurs/euses.</p>
En contrat de professionnalisation	X	<p>Le/la Président/e du jury est un/e professionnel/le extérieur/e représentant de la profession Employeurs/euses, nommé/e par la directrice du CLCF</p> <p>Le jury est composé de cinq personnes</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le/la Président/e du jury, représentant/e des professions Employeurs/euses -D'un/e représentant/e en activité des professions Salariés/es -Du/de la directeur/rice ou son/sa représentant/e -Un/e enseignant/e formateur/trice -Un/e responsable pédagogique <p>Parmi les membres du jury, 40 % sont membres extérieurs</p> <p>Parmi les membres du jury, 40 % sont représentants/tes des Salariés/es et des Employeurs/euses.</p>
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2005	X	<p>Le/la Président/e du jury est un/e professionnel/le extérieur/e représentant de la profession Employeurs/euses, nommé/e par la directrice du CLCF</p> <p>Le jury est composé de cinq personnes</p> <p>-Le/la Président/e du jury, représentant/e des professions Employeurs/euses</p> <p>-D'un/e représentant/e en activité des professions Salariés/es</p> <p>-Du/de la directeur/rice ou son/sa représentant/e</p> <p>-Un/e enseignant/e formateur/trice</p> <p>-Un/e responsable pédagogique</p> <p>Parmi les membres du jury, 40 % sont membres extérieurs</p> <p>Parmi les membres du jury, 40 % sont représentants/tes des Salariés/es et des Employeurs/euses.</p>
---	---	--

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 5 avril 2012 publié au Journal Officiel du 14 avril 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Scripte" avec effet au 01 septembre 2008 jusqu'au 14 avril 2017. Autorité responsable : Leader films conservatoire libre du cinéma français (C.L.C.F.).

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 07 juillet 2017 publié au Journal Officiel du 19 juillet 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Scripte" avec effet au 14 avril 2017, jusqu'au 19 juillet 2022.

Arrêté du 28 janvier 2009 publié au Journal Officiel du 7 février 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé Scripte avec effet au 7 février 2009, jusqu'au 7 février 2012. (En vertu de l'arrêté du 5 avril 2012 les titulaires de la certification obtenue à compter du 01 septembre 2008 peuvent se prévaloir du niveau II).

Arrêté du 11 mars 2004 publié au Journal Officiel du 13 mars 2004 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans.

Arrêté du 05 juillet 2001 publié au Journal Officiel du 14 juillet 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1988

Pour plus d'informations

Statistiques :

15 titulaires par an
<http://www.clcf.com>

Autres sources d'information :

Site web du Centre national du cinéma français : www.cnc.fr
 Site web des scriptes associés : www.lescriptesassocies.fr
 Site web du Conservatoire Libre du Cinéma Français : www.clcf.com
contact@clcf.com
 Leader films conservatoire libre du cinéma français (C.L.C.F.)

Lieu(x) de certification :

Leader films - Conservatoire libre du cinéma français (C.L.C.F.) : Île-de-France - Paris (75) [Paris]
 Leader films conservatoire libre du cinéma français (C.L.C.F.)
 9 quai de l'Oise - 75019 Paris
 Téléphone : 01 40 36 19 19

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Leader films conservatoire libre du cinéma français (C.L.C.F.)
 9 quai de l'Oise - 75019 Paris
 CIPAP centre international de formation audiovisuelle et de production - 27 B rue du progrès - 93100 Montreuil

Historique de la certification :

Titre homologué au niveau III en 2001, inscrit au RNCP au niveau III en 2004.

La certification permet d'entrer en licence arts et spectacle avec équivalence partielle ou totale selon les universités et les étudiants. Elle permet également de se présenter au concours de la FEMIS et de l'ENS Louis Lumière

Certification précédente : Scripte